Fongicide Veltyma
fiche technologique

pommes de terre

Le fongicide idéal pour protéger les pommes de terre contre les principales maladies foliaires, y compris l'alternariose, la dartrose et les taches brunes.

- Multiples modes d'action efficaces contre l'alternariose et performance supérieure grâce à l'activité liante unique de Revysol[MD]
- Activité préventive et post-infection
- Avantages reconnus pour la santé des plantes[1] permettant d'améliorer l'efficacité de la croissance, de mieux gérer les stress mineurs et d'augmenter le potentiel de rendement[2]
- Préparation liquide plus facile à utiliser

Ingrédients actifs

Méfentrifluconazole – Groupe 3
Pyraclostrobine – Groupe 11

Préparation

Suspension concentrée

Contenu d'une boîte

2 cruches de 8,1 L

Entreposage

Conserver à l'écart des aliments destinés aux humains ou aux animaux.

Gain de rendement potentiel avec le fongicide Veltyma[MD]

Compétiteur | Veltyma

Source : Essai de bandes appliquées par les producteurs, N.-B., 2021

Culture

Pommes de terre

Calendrier de traitement

Intervalle de 7 à 14 jours entre les applications

Maladies maîtrisées

Dans les pommes de terre.

Alternariose *(Alternaria solani)*[4]
Dartrose *(Colletotrichum coccodes)*
Taches brunes *(Alternaria alternata)*[3]

Rendement comparatif dans les pommes de terre

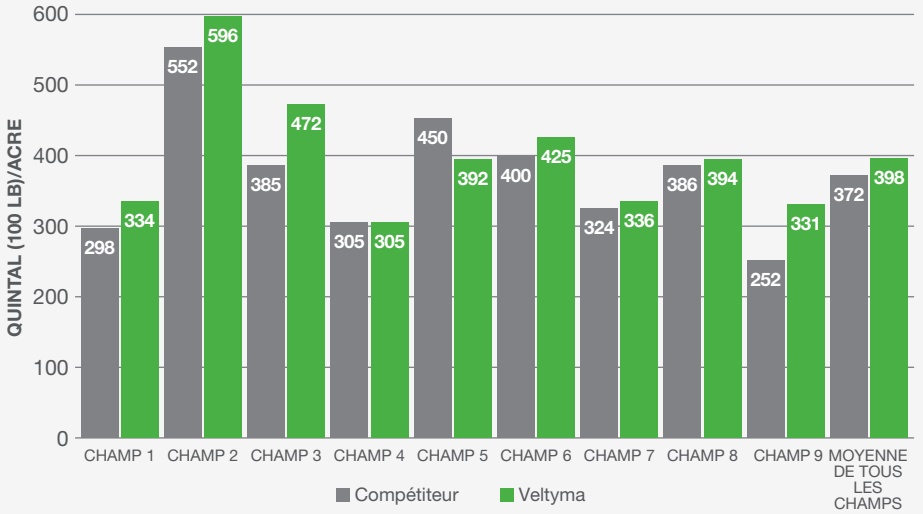

Essai de bandes appliquées par les producteurs, N.-B., 2021

[1] Les avantages pour la santé des plantes font référence aux produits qui contiennent l'ingrédient actif pyraclostrobine.
[2] Les comparaisons sont toutes effectuées par rapport à un témoin non traité, sauf indications contraires.
[3] Incluant la maîtrise des biotypes résistants au groupe 11.
[4] Répression.

BASF
We create chemistry

Veltyma[MD]
Fongicide Revysol[MD]

Doses

Une boîte du fongicide Veltyma permet de traiter 32 hectares (80 acres).

Pommes de terre	500 ml/ha (202 ml/ac)

Ordre à respecter pour le mélange en réservoir

1. Le réservoir du pulvérisateur doit être propre. Respecter les recommandations de nettoyage indiquées sur l'étiquette du produit utilisé précédemment.
2. Remplir le réservoir à moitié avec de l'eau et démarrer le système d'agitation.
3. Verser la quantité nécessaire de Veltyma dans le réservoir.
4. Dans le cas d'un mélange en réservoir, ajouter la quantité nécessaire du partenaire de mélange (si requis).
5. Maintenir le système d'agitation en marche pendant le remplissage du réservoir avec le reste de la quantité d'eau.
6. Une fois l'application terminée, nettoyer le réservoir du pulvérisateur conformément aux directives qui figurent sur l'étiquette.

Conseils pour l'application

Résistance à l'entraînement par la pluie – Une fois que le produit a séché sur la culture. Éviter d'appliquer si de fortes pluies sont annoncées.

Délai de sécurité après traitement – 12 heures.

Gestion de la résistance – L'utilisation de fongicides doit être basée sur un programme de lutte intégrée qui comprend des interventions de dépistage ainsi que la tenue de registres des traitements phytosanitaires appliqués et des rotations de cultures effectuées et qui tient compte de la résistance des plantes hôtes, de l'impact des conditions environnementales sur le développement des maladies, des seuils de nuisibilité des maladies ainsi que des autres pratiques de lutte culturale, biologique et chimique utilisées.

Délai d'attente avant la récolte

7 jours après l'application pour les pommes de terre.

Mélanges en réservoir

Aucun indiqué sur l'étiquette.

Contactez le Service à la clientèle **AgSolutions[MD]** ou votre représentant **AgSolutions** de BASF pour obtenir de l'information sur les mélanges en réservoir approuvés.

Pour plus d'information

Appelez le Service à la clientèle **AgSolutions** au 1-877-371-BASF (2273) ou visitez **agsolutions.ca/fongicideveltyma.**

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette.

AgSolutions, REVYSOL et VELTYMA sont des marques déposées de BASF; utilisées sous licence par BASF Canada Inc.
Le fongicide VELTYMA devrait être utilisé dans le cadre d'un programme préventif de lutte contre les maladies. © 2024 BASF Canada Inc.